

18.03.2008 – 13:30 Uhr

Révision de l'AVS et âge flexible de l'AVS - Quand le Conseil national gifle le peuple

Bern (ots) -

La majorité du Conseil national, faisant preuve d'une arrogance inimaginable, a adopté une 11e ré-vision de l'AVS qui ressemble comme une goutte d'eau à la mouture de 2004, qui fut rejetée dans les urnes par une écrasante majorité de la population, à savoir : près de 70 %. Cette révision prévoit un démantèlement social à hauteur de 800 millions de francs par an et pas un seul et unique cent-time pour financer des mesures sociales relatives à l'âge de la retraite. La majorité du National a décidé que l'âge de la retraite des femmes serait relevé à 65 ans sans pour autant investir dans une retraite flexible sociale accessible à tout le monde les montants ainsi économisés. Elle a aussi décidé de détériorer les mécanismes d'adaptation des rentes au renchérissement. Tout cela, alors que l'AVS affiche une santé financière éclatante et qu'il n'est donc nul besoin d'assainissement. Au lieu de pouvoir engager ses moyens financiers pour améliorer la situation des personnes assurées, l'AVS doit mettre de l'argent de côté. Absurde ! Pareille révision ne saurait rassembler une majorité de la population.

La majorité du National a aussi décidé ne pas présenter de contreprojet indirect à l'initiative populaire de l'Union syndicale suisse (USS) « pour une âge de l'AVS flexible ». Elle veut donc que la re-traite anticipée reste un privilège réservé aux riches, ainsi qu'aux cadres des banques et des assurances, et ne prend pas au sérieux les besoins réels de nombreuses personnes en Suisse. Appliquant le dicton « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ! », les un(e)s seront contraints de continuer à travailler et, en raison de soi-disant problèmes démographiques toujours pas avérés, « assainir » l'AVS, alors que les autres, une minorité de privilégié(e)s, auront le droit, bien avant d'avoir atteint les 65 ans, de vivre sans devoir travailler. Faite il y a de nombreuses années par le Conseil fédéral et le Parlement fédéral, la promesse d'un âge de la retraite flexible accessible à tout le monde ne pourra ainsi être un jour tenue que grâce à l'initiative populaire de l'USS.

Contact:

Colette Nova (031-377-01-24), secrétaire dirigeante de l'USS en charge de ce dossier, se tient à vo-tre disposition pour tout complément d'information.